

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 15 avril 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

N° 22-04-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Approbation du compte de gestion 2021 de la commune, dressé par Monsieur BALMONT et Madame BERTHOLLET, receveurs municipaux.

Secrétaire de séance : Philippe DENIS

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Gilles GRANGIER – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Philippe DENIS – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent :

Ludovic GONON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2022

Affichage : 15/04/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE, DRESSE PAR MONSIEUR BALMONT ET MADAME BERTHOLLET, RECEVEURS MUNICIPAUX.

Madame Geneviève NIGAY rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 25 avril 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2022

Affichage : 15/04/2022